



Nous vous informons que pour tous les coureurs de + de 12 ans et 2 mois (soit tous les enfants nés avant le 30 août 2009) le pass sanitaire sera obligatoire.

Le pass sanitaire des coureurs devra être présenté lors de la confirmation d'inscription par la personne référente (le coach ou une personne désignée par le club de voile).

Les accompagnateurs / parents / coaches doivent obligatoirement avoir le PASS SANITAIRE pour pénétrer dans le bâtiment, les contrôles seront effectués à chaque entrée et à chaque passage.

Donc prévoir que la personne qui s'occupe des confirmations d'inscription soit en possession de son pass.

RAPPEL DU PASS SANITAIRE :

Le Pass Sanitaire consiste en la présentation numérique (via l'application « TousAntiCovid ») ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- Un schéma vaccinal complet (soit 7 jours après la deuxième injection).
- La preuve d'un test négatif (RT-PCR, antigénique) de moins de 72h.
- Un certificat de rétablissement de la Covid-19 (datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois).

Ces documents vont être vérifiés via l'application « TousAntiCovid Vérif », il faut donc avoir un QR CODE sur vos documents.

